



DATE D'ENVOI à la
Sous-préfecture

L'an deux mil quinze
Le vingt neuf juin

01 - 07 - 2015

Le Conseil Municipal
Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la
Présidence de M. Laurent GUYOT, Maire,

DATE DE CONVOCATION
23 - 06 - 2015

Etaient présents :
Mmes Michèle OLMETA, Viviane MARGUET, Marie-Madeleine RIBON, Florence HARTENSTEIN, Catherine
TRASSAERT, Catherine JACQUEMIN, Sylvaine DEMANGE.

MM Francis SIEDLECKY, Olivier COCHERIL, Alain GAUDÉ, Stanislas BRUN.

DATE D'AFFICHAGE
01 - 07 - 2015

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS
PRESENTS : 12

Madame Jenny D'HONDT qui a donné procuration à Monsieur Laurent GUYOT
Madame Dominique MOLAND qui a donné procuration à Madame Viviane MARGUET
Monsieur Thierry BELLIVIER qui a donné procuration à Madame Catherine TRASSAERT
Monsieur Sébastien CHAMBON qui a donné procuration à Monsieur Stanislas BRUN

EN EXERCICE : 19

Madame Corinne CLAUDE
Monsieur Frédéric DRICOT
Madame Céline TEIVA

VOTANTS : 16

Le secrétaire de séance est Madame Catherine TRASSAERT

2015 - 49 : Autres domaines de compétences des communes (9.1) : signature d'une motion contre le projet d'A31 Bis

Il y a cinq ans, le projet A 32 était définitivement abandonné au motif notamment, de l'impossibilité de son financement par la collectivité.

Ce projet reposait sur un diagnostic contestable et contesté quant à l'évolution du trafic et se heurtait déjà à une opposition basée sur des arguments environnementaux, mais aussi des arguments politiques quant au choix préconisé en matière de transports.

Aujourd'hui, le projet A 31 bis pose les mêmes interrogations. Si l'optimisation de l'existant (passage à 2 x 3 voies) semble la solution la mieux adaptée et de toute façon la moins contraignante, la proposition de création du barreau TOUL/DIEULOUARD, présentée par le Maître d'ouvrage souffre d'un déficit d'informations :

- Le coût de ce barreau, comme des autres tronçons n'est pas précisé
- Aucune autre alternative n'a été proposée et chiffrée (notamment la mise à 2 x 3 voies entre NANCY et TOUL), tout comme les solutions financières alternatives à la concession, notamment la réutilisation des portiques initialement prévus pour l'écotaxe.
- Le projet présenté par le maître d'ouvrage semble indiquer de lourdes contraintes techniques aux impacts conséquents (et inacceptables), y compris sur les infrastructures existantes, sans que l'on en connaisse le détail.

En l'état actuel du dossier, rien ne prouve que le trafic se reportera effectivement sur le barreau prévu, tant au niveau des poids lourds que des voitures.

Les impacts sur le cadre de vie, les riverains, les paysages, le patrimoine architectural historique et les terres agricoles sont considérables.

Les alternatives moins onéreuses sont possibles mais ne sont pas suffisamment étudiées.

Par conséquent, au regard du coût élevé du projet A31 bis, du modèle économique et écologique qui va devoir réinterroger les modes de transport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **S'OPPOSE** à tout projet tendant à créer de nouvelles infrastructures

- **PROPOSE** que l'enveloppe dédiée au projet A 31 bis puisse être mobilisée prioritairement pour envisager les aménagements sur l'infrastructure existante, des solutions routières alternatives et des reports modaux vers le fer et le fluvial. Il ne s'agit pas de priver l'A31 des investissements nécessaires à la sécurisation et à la fluidité du trafic mais de mobiliser ces fonds pour organiser de manière plus vertueuse les déplacements sur le sillon lorrain.

- **DEMANDE un moratoire et une contre-expertise** indépendante pour explorer des pistes alternatives au « tout routier », qui devra comporter :

- o Le chiffrage par tronçon du projet A31 bis pour mesurer le rapport bénéfice/coût de chaque segment de travaux prévus.
- o L'étude complète de la faisabilité et du coût de l'élargissement de l'A31 actuelle en alternative au barreau Gye-Dieulouard et de l'aménagement raisonné de la RD 611.
- o L'étude du potentiel report des poids lourds sur un barreau concédé
- o L'étude de solutions financières alternatives, notamment d'une fiscalité poids lourds à l'échelle de la future région ALCA.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire,
Le Maire,
Laurent GUYOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215401670-20150629-2015-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2015

Publication : 01/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

